



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **27 mars 2025**
Présents : **20**
Votants : **27**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCoux, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Marc SIOZAC	a donné pouvoir	à	Arnaud BRUNET
Patrick MICHEL	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Serge POIGNANT	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Brigitte FOULON a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

DELIBERATION N° 2025-13 : FINANCES – Attribution des subventions aux Associations

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions selon la répartition définie, conformément au tableau ci-dessous :

Nom associations	Subvention 2025		VOTES	DÉPORTS
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle		
Amicale des retraités	1 000,00 €	1 000,00 €	A l'unanimité	L. AUDIBERT et C. BARBERO
ACS Soleil Latino	500,00 €		A l'unanimité	
Photo club Pomponnais	200,00 €	300,00 €	A l'unanimité	J.M. LONGQUEUE
Judo club de Lagny Pomponne	1 000,00 €		A l'unanimité	
Rythme et Forme	400,00 €		A l'unanimité	
Arts et Loisirs Pomponnais	400,00 €		A l'unanimité	
English for fun	500,00 €	150,00 €	A l'unanimité	MA. DESCOUX
Association des jeunes de Thorigny	1 000,00 €		A l'unanimité	
Comité des Fêtes de Pomponne	500,00 €		A l'unanimité	
Linin America	500,00 €		A l'unanimité	
ODA	500,00 €		19 voix pour – 6 voix contre (J. BEDU, H. GUISE, N. BEELS, A. SCHMITT, M. BOUARFE, J-M. LONGQUEUE)	M. Le Maire et F. BILLY
SEVE	150,00 €	500,00€	A l'unanimité	M. BOUARFE et H. GUISE
Club Rando	600,00 €	700,00 €	A l'unanimité	
Tennis club Lagny Pomponne	1 500,00 €		A l'unanimité	
St Thibault PING	700,00 €	700,00 €	A l'unanimité	
Société du Patrimoine et de l'Histoire de Pomponne	400,00 €		A l'unanimité	C. BARBERO, L. AUDIBERT et M. Le Maire
Jardin de Chaâlis	120 ,00 €	200,00 €	A l'unanimité	I. DUPRE, C. LASSERRE et C. BARBERO
TOTAL	9 970,00 €	3 550,00 €		

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20250408-2025-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

DIT que le montant total des subventions s'élève à 13 520 €,


DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2025.

DIT que les subventions attribuées ne pourront être versées aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquels elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers, et notamment la signature du contrat d'engagement républicain.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
Arnaud BRUNET